

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, M. Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STHAL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003553

Rapport n°1.1.5 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette.

I. Éléments contextuels 2016

L'exercice 2016 est marqué par l'abondance de liquidités sur les marchés financiers du fait des politiques très accommodantes des grandes banques centrales. Cela s'est traduit par des taux toujours plus faibles aussi bien à court terme, avec des index négatifs, qu'à long terme, les tensions pesant sur les obligations d'Etat ayant disparu.

Cette abondance de liquidités a renforcé la concurrence bancaire sur le marché des collectivités locales, et s'est traduit par une nouvelle baisse des marges bancaires, qui s'établissent désormais aux alentours de 0,5 % contre 0,9 % l'an passé. Cette concurrence est renforcée par l'octroi des premiers prêts de l'Agence France Locale, dont le Grand Besançon est membre depuis mars 2014.

Le retour à une situation d'avant crise n'est pas atteint cependant : les produits les plus souples, comme les lignes de trésorerie restent couteux ou ne sont pas proposés par les prêteurs.

II. Situation du Grand Besançon en 2016

L'intégralité du besoin de financement par emprunt des investissements 2016 du Grand Besançon a été assuré par la convention signée avec la CDC pour le Budget Annexe des Transports dans le cadre du financement du transport en commun en site propre.

Il s'agit d'un emprunt de 7,8 M€ indexé sur Livret A + marge de 1 % (soit 1,75 %) sur 25 ans.

Les autres budgets n'ont pas eu recours à l'emprunt pour le financement de leurs investissements.

Pour 2017, le besoin de financement par emprunt, tous budgets confondus, sera proche de 19 M€, dont environ 6 M € pour le budget principal, 10,4 M€ pour le budget annexe des transports, 2,3 M€ pour le Budget Annexe des déchets et 0,45 M€ pour le Budget Annexe de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest.

Après affectation du résultat, en décision modificative n°1, le besoin d'emprunt de ces différents budgets, à l'exception du Budget Annexe des Transports, devrait être ramené à un niveau nul.

III. Retour sur la gestion de la dette du Grand Besançon

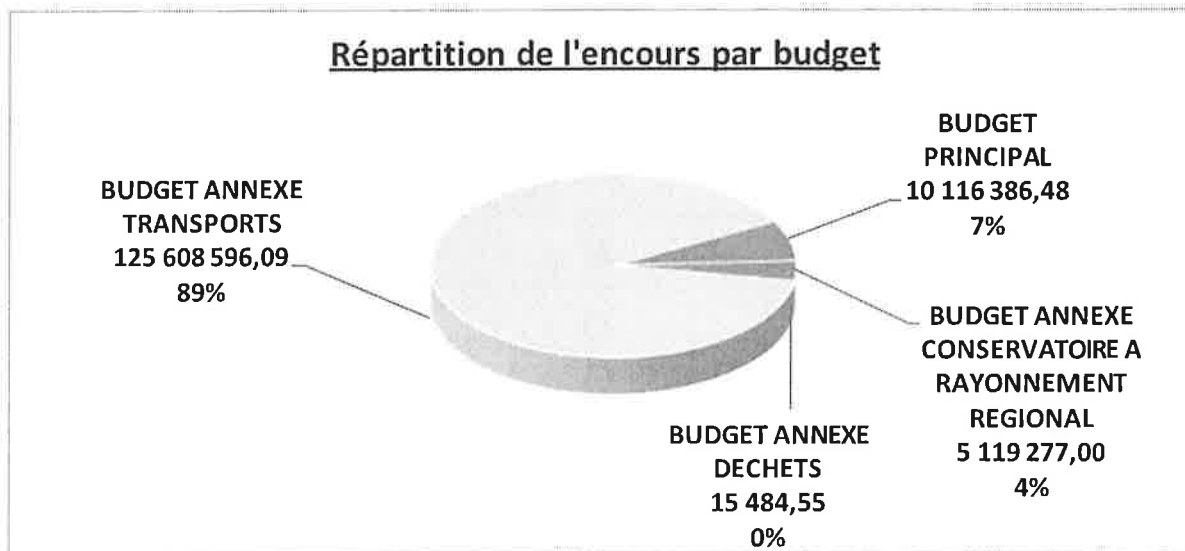
Conformément à la charte de bonne conduite évoquée ci-dessus, le Grand Besançon s'engage à développer la transparence des décisions concernant sa politique d'emprunts et de gestion de sa dette.

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à **140 859 744 € avec un taux moyen de 2,41 %** pour 565 M€ d'investissements réalisés depuis 2001.

La capacité de désendettement (c'est-à-dire le ratio épargne brute/ encours de dette) au 31 décembre 2016 est maîtrisée :

	Budget principal	Budget Transports	Budget CRR	Tous budgets
Capacité de désendettement	0,59 ans	10,79 ans	5,06 ans	4,72 ans

Il se répartit entre les différents budgets du Grand Besançon de la manière suivante :



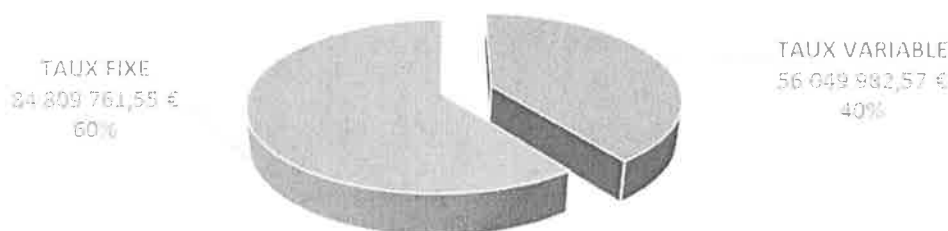
Pour mémoire, les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- veiller à une répartition équilibrée mais surtout pertinente, de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe ;
- mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires ;
- refuser toutes propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme.

Ces orientations guident toutes les consultations menées par le Grand Besançon y compris la campagne d'emprunts qui a été menée pour le financement du projet de tramway. Les indicateurs développés ci-après permettent d'apprécier le respect de ces principes de bonne gestion.

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte aucun produit structuré. Tous ses emprunts sont adossés à un taux fixe ou variable simple selon la proportion suivante :

Répartition de l'encours par type de taux



Le Grand Besançon s'efforce de diversifier ses sources d'emprunt. Son encours se répartit de la façon suivante :



Selon la grille d'analyse prévue dans la charte de bonne conduite, l'intégralité de l'encours du Grand Besançon se situe dans la catégorie la plus sécurisée (charte Gissler 1A).

Indices sous-jacents		Classification des produits CAGB	Structures		Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de la CAGB	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de la CAGB
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

Le 3 octobre 2016, le Grand Besançon a signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations l'avenant n°1 au contrat de prêt de 93,710 M€ signé le 22 mars 2012 pour le financement d'une ligne de tramway, des voies de circulation en site propre pour une ligne de bus et de liaison ferroviaire vers le nord de la CAGB. Les caractéristiques du contrat de prêt initial ont été modifiées de la façon suivante :

- prolongation de la phase de mobilisation du contrat jusqu'au 31/12/2019 au lieu du 22 mars 2017,
- consolidation obligatoire du solde disponible à hauteur de 15 M€ avant le 31/12/2017 et de 5 M€ supplémentaires avant le 31/12/2019.

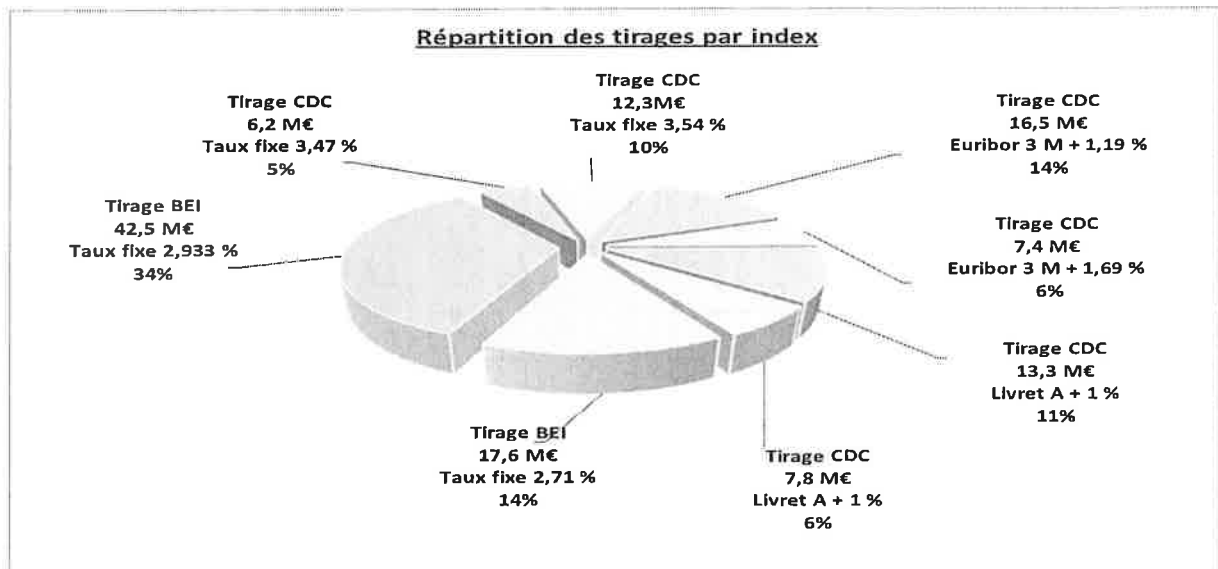
IV. Les emprunts liés au TCSP

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette lié au TCSP s'élève à 123 684 000 € (sur une enveloppe totale de 163,7 M€) et s'inscrit non seulement dans les principes de prudence énoncés ci-dessus mais également dans le cadrage de la prospective budgétaire du projet et du budget annexe. Le taux moyen pondéré supporté pour cet encours s'élève à 2,50 %.

Il se décompose en 8 tirages :

- 2 tirages BEI pour un total de 70M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 21M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 27M€ indexés en euribor 3 mois + marge,
- 2 tirages CDC pour un total de 21,7 M€ indexés en Livret A + marge 1 % (1,75 % à ce jour).

Ci-dessous figure la répartition de ces tirages par type de taux en fonction du capital restant dû :



L'encours au 31 décembre 2016 pour le TCSP est adossé à 63 % sur des taux fixes et 37% sur des taux variables. Si ces derniers sont actuellement bas, des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC en vue d'une éventuelle cristallisation à taux fixe, en fonction de l'évolution des conditions de marché. L'exposition au risque de l'encours TCSP est donc réduite substantiellement et durablement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,
Le Président

